

# BARÈME D'HONORAIRES

## HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR LES TRANSACTIONS HABITATION

5 % TTC du prix net vendeur (NV)  
dès 200 000 € TTC

De 120 000 € NV à 199 999 € NV : Forfait de 9 900 € TTC\*  
En dessous de 120 000 € NV : Forfait de 7 500 € TTC\*

\*À la charge de l'Acquéreur

## HONORAIRES DE LOCATION

### 1 Honoraires de location avec négociation

- Locaux d'habitation et mixtes ou meublés :

Surface habitable du logement	Honoraires Locataire				Honoraires Bailleur		
	Zone tendue*		Autres zones		Visite / Dossier / Bail	EDL	Entremise
	Visite / Dossier / Bail	EDL	Visite / Dossier / Bail	EDL			
Surface ≤ 25 m <sup>2</sup>	10€ TTC/m <sup>2</sup>	3€ TTC/m <sup>2</sup>	8€ TTC/m <sup>2</sup>	3€ TTC/m <sup>2</sup>	10€ TTC/m <sup>2</sup>	3€ TTC/m <sup>2</sup>	100€
25 m <sup>2</sup> < Surface ≤ 65 m <sup>2</sup>	9€ TTC/m <sup>2</sup>	3€ TTC/m <sup>2</sup>	8€ TTC/m <sup>2</sup>	3€ TTC/m <sup>2</sup>	9€ TTC/m <sup>2</sup>	3€ TTC/m <sup>2</sup>	100€
Surface au-delà de 65 m <sup>2</sup>	8€ TTC/m <sup>2</sup>	3€ TTC/m <sup>2</sup>	8€ TTC/m <sup>2</sup>	3€ TTC/m <sup>2</sup>	8€ TTC/m <sup>2</sup>	3€ TTC/m <sup>2</sup>	100€

\*Liste des communes concernées consultables sur le décret n°2023-822 du 25 août 2023

- Locaux à usage de garages, parkings : Forfait de 150 € TTC à la charge du Preneur.

### 2 Honoraires de rédaction d'actes hors négociation

- Locaux d'habitation et mixtes ou meublés :

	Honoraires
Rédaction de bail	250 € TTC à la charge du Bailleur
État des lieux	280 € TTC à la charge du Bailleur
Renouvellement de bail ou avenant au bail	150 € TTC à la charge du Demandeur

- Locaux professionnels, tertiaires et commerciaux :

	Honoraires HT à la charge du Preneur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)	Honoraires TTC à la charge du Preneur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)
Rédaction de bail	1 mois de loyer HT, forfait minimum de 2 000 € HT (2 400 € TTC)	
État des lieux	400 €	480 €
Renouvellement de bail ou avenant au bail	2 000 €	2 400 €

## HONORAIRES DE GESTION

	Honoraires
Gestion courante	6 % HT soit 7,20 % TTC du loyer mensuel hors charges (virement mensuel au Propriétaire) (forfait mini 150 € HT soit 180 € TTC/an)
Prestations complémentaires	5 % TTC du montant TTC des travaux
Vacation horaire	90 € HT soit 108 € TTC de l'heure
Garantie loyers impayés	2,90 % TTC du montant du quittancement
Garantie vacance locative	NOUS CONSULTER

## HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR LES TRANSACTIONS ENTREPRISE / FONDS DE COMMERCE / SITE PLUS

8 % HT (9,6 % TTC) du prix net vendeur (NV)\*  
dès 125 001 € NV

Jusqu'à un prix NV de 125 000 € NV : forfait de 10 000 € HT (12 000 TTC)\*  
\*À la charge de l'Acquéreur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)

À titre indicatif, dans le cadre d'une cession de droit au bail ou d'une location avec droit d'entrée, les honoraires de négociation sont cumulables avec les honoraires de négociation d'une location d'immeuble à usage tertiaire, commercial, industriel, artisanal et professionnel.

## HONORAIRES DE LOCATION ENTREPRISE / FONDS DE COMMERCE / SITE PLUS

Loyer annuel	Honoraires à la charge du Preneur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)
≤ 10 000 € HT	Forfait de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC
Au-delà de 10 001 € HT	30 % HT soit 36 % TTC d'une année de loyer de base hors taxes, hors charges, hors foncier